



**Communauté Economique et  
Monétaire de l'Afrique Centrale  
CEMAC**



**Fondation pour le Renforcement  
des Capacités en Afrique  
ACBF**

**Projet de Renforcement des Capacités des Etats membres de la CEMAC en vue  
d'améliorer leur participation au Système Commercial Multilatéral et à l'Economie  
Mondiale (RE-CEMAC II)**

---

**SEMINAIRE/ATELIER NATIONAL SUR LES OPPORTUNITES DE CREATION  
DES RICHESSES DANS LE CONTEXTE DE L'OUVERTURE ECONOMIQUE EN  
ZONE CEMAC.**

# **RAPPORT FINAL**

**MALABO, CHAMBRE DE COMMERCE**

**06-08 Avril 2011**



2.7. THEME VII: CREATION DE RICHESSES ET AVANTAGES COMPARATIFS DES ETATS DE LA CEMAC	18
3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	21
3.1. CONCLUSION	21
3.2. RECOMMANDATIONS	21
ANNEXES	22
LISTE DES PARTICIPANTS	
LISTE DES EXPERTS ET PERSONNES RESSOURCES	
PLANNING DES TRAVAUX	
DISCOURS D'OUVERTURE	
QUELQUES PHOTOS DU SEMINAIRE/ATELIER	

## **INTRODUCTION**

Dans le cadre de son programme d'activités pour l'année 2011, le Projet de Renforcement des Capacités des Etats membres de la CEMAC en vue d'améliorer leur participation au Système Commercial Multilatéral et à l'Economie Mondiale (RE-CEMAC II) a organisé, du 06 au 08 avril 2011 à Malabo, un Séminaire/Atelier National sur les opportunités de création des richesses dans le contexte de l'ouverture économique en zone CEMAC.

Le présent rapport, préparé par la Coordination du projet, rend compte des principales articulations de cette activité. Il comprend trois (03) parties : le cadre conceptuel du Séminaire/Atelier National, le déroulement des travaux, les conclusions et recommandations et annexes.

### **1. CADRE CONCEPTUEL DU SEMINAIRE/ATELIER NATIONAL DE MALABO**

Cette section présente le contexte et la justification de l'activité, les objectifs et résultats attendus du Séminaire/Atelier National de Malabo.

#### **1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU SEMINAIRE/ATELIER NATIONAL DE MALABO**

Comme pour la plupart des pays ACP, la participation des six Etats de la CEMAC (Cameroun, RCA, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad) au système commercial multilatéral et à l'économie mondiale, sera désormais influencée par les termes du nouveau partenariat économique en cours de négociation avec l'Union Européenne. Ces négociations, qui visent la mise en place d'un nouveau cadre de coopération entre la région et l'Union Européenne, interviennent à la suite des Conventions Yaoundé et de Lomé et de l'Accord de Cotonou qui par ailleurs ont montré leurs limites. A titre d'exemple, la part des importations des pays ACP vers l'UE ne cesse de décroître, passant de 7% en 1975 à près de 3% en 2009.

Pourtant, jusqu'au 31 décembre 2007, les Accords passés entre les pays ACP et l'UE comportaient des dispositions plus favorables pour le Groupe ACP, notamment les « préférences commerciales non réciproques » qui accordaient des avantages commerciaux indéniables. Ces dispositions levaient les barrières commerciales tarifaires (droits de douane et taxes) pour les exportations des pays ACP tout en permettant aux pays ACP de maintenir des droits de douane sur leurs importations en provenance de l'Union Européenne.

Toutefois, ces avantages comparatifs importants pour les pays ACP ont eu peu d'impact sur le développement de leurs économies, sur leur accès au marché européen et sur la réduction de la pauvreté. Plusieurs raisons sont régulièrement évoquées, notamment les barrières non tarifaires qui empêchent les produits ACP d'entrer sur le marché européen (certaines normes concernent la protection de la santé des consommateurs, d'autres touchent à des aspects esthétiques, etc.). De plus, les effets souhaités par ces préférences ont aussi été

contrecarrés par les subventions agricoles de l'UE en faveur de ses propres producteurs, alors que les producteurs des pays ACP, ne disposant pas des ressources nécessaires et ayant été pour la plupart soumis à des programmes d'ajustement structurel, n'ont pu faire bénéficier leurs agriculteurs de subventions similaires.

Ainsi, les Accords de Partenariat Economique (APE) en cours de négociation et visant l'ouverture réciproque des marchés, devraient corriger les erreurs du passé, notamment en permettant aux opérateurs économiques de mettre en place des stratégies de développement appropriées plutôt que d'attendre les dons de l'UE. Dans ce contexte, l'Union Européenne exerce des pressions sur les pays ACP argumentant que « l'aide au développement » pourrait diminuer jusqu'à 47% en cas de refus des accords APE, établissant ainsi un lien entre des Accords de Partenariat Economique et l'appui au développement.

Au total, ce nouveau contexte de l'économie mondiale exige des Etats ou leurs regroupements régionaux, qui veulent participer plus activement au commerce international, de se conformer aux nouvelles exigences de la globalisation. L'étendue desdits Accords et leur complexité nécessitent une maîtrise des disciplines de l'OMC ainsi que des mécanismes de la coopération ACP-UE pour espérer tirer un meilleur profit de leurs effets. En particulier, les nouvelles règles qui découlent des Accords de l'OMC exigent des Etats membres, une redéfinition de leurs politiques et stratégies économiques et commerciales pour mieux s'intégrer à l'économie mondiale et bénéficier ainsi des avantages de la libéralisation des marchés. Il en sera ainsi des nouveaux arrangements commerciaux en cours de négociation entre l'UE et la région Afrique Centrale (CEMAC, CEEAC) en vue de la conclusion d'un Accord de Partenariat Economique (APE) régional.

Or, dans le même temps, l'on note plusieurs contraintes qui plombent significativement l'action des Organisations Consulaires et Patronales, des Gouvernements des Etats de la CEMAC dans leurs opérations commerciales en général, et plus particulièrement en matière d'import/export. Il s'agit entre autres de :

- Déficit d'informations sur les débouchés ;
- Non maîtrise des techniques et outils d'exportation ;
- Difficultés d'accès aux marchés européens : déficit d'informations sur la réglementation, difficultés d'adaptation des produits suivant les normes européennes à satisfaire les commandes reçues (délais et autres clauses contractuelles) ;
- Base exportable faible et peu diversifiée ;
- Absence d'informations commerciales dans les Etats faute de statistiques fiables ;
- Barrières tarifaires et autres tracasseries ;
- Difficultés d'accès au financement ;
- Faible compétitivité par rapport à la concurrence ;
- Non effectivité de la libre circulation des personnes et des biens ;
- Distorsions d'application des règles communautaires relatives à la fiscalité intérieure et extérieure ;
- Difficultés d'accès aux textes réglementaires de la CEMAC ;

- Difficultés d'application des règles d'origine CEMAC ;
- Insuffisance d'autorité des instances exécutives de la CEMAC dans le règlement des différends commerciaux ;
- Infrastructures de communication, de stockage et contrôle de qualité inexistantes ou en mauvais états, etc.

C'est dans ce contexte que la CEMAC, qui depuis des années, s'efforce non sans difficultés à mettre en place un véritable marché commun, susceptible d'accroître les échanges commerciaux entre ses Etats membres, et à faire appliquer la politique commerciale commune pouvant promouvoir les échanges à l'intérieur et avec les pays tiers, a sollicité et obtenu le soutien technique et financier de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) à travers le projet RE-CEMAC II.

Le Projet de Renforcement des Capacités des Etats membres de la CEMAC en vue d'améliorer leur participation au Système Commercial Multilatéral et à l'Economie Mondiale (RE-CEMAC II) qui en est à sa 2<sup>nd</sup>e phase depuis février 2009, intervient aux côtés des six Etats et en appui à la Commission de la CEMAC à travers les quatre principaux volets ci-après :

- la mise en place des Centres de Référence OMC au sein des Chambres de Commerce des Etats de la sous/région CEMAC, en vue d'une meilleure dissémination de l'information utile sur le commerce mondial ;
- le renforcement des habiletés et connaissances des cadres de la Commission de la CEMAC, des Etats membres ainsi que ceux des Organisations Consulaires et Patronales de la CEMAC, à travers l'organisation des fora, séminaires, ateliers régionaux et nationaux, articulés autour des thèmes liés au développement du commerce international, la formulation et la négociation des politiques commerciales, la promotion des exportations et des investissements, etc.
- l'incitation à la recherche commissionnée sur les politiques commerciales en zone CEMAC à travers l'organisation des compétitions dans le domaine ;
- la promotion du dialogue institutionnel entre les principaux partenaires (Gouvernement, Patronats, Chambres Consulaires, Universitaires, etc.) portant sur les opportunités d'une meilleure participation des Etats de la CEMAC au commerce international et une maîtrise des règles du Système Commercial Multilatéral.

L'initiative du Séminaire/Atelier National de Malabo sur les « opportunités de création des richesses dans le contexte de l'ouverture économique en zone CEMAC », tenu à Malabo du 06 au 08 avril 2011, s'inscrit dans la dynamique des activités du projet RE-CEMAC II telles que décrites ci-dessus.

## 1.2 OBJECTIFS DU SEMINAIRE/ATELIER NATIONAL DE MALABO

### 1.2.1 Objectifs globaux

- Promouvoir les échanges entre les principaux acteurs du commerce international aux niveaux national et sous-régional, en vue d'une meilleure participation de la Guinée Equatoriale à l'économie mondiale ;
- Harmoniser et améliorer la participation des pays de la CEMAC aux négociations commerciales bilatérales et multilatérales ;
- Assurer une bonne maîtrise et un suivi efficace des principaux instruments de politique commerciale permettant aux Etats membres d'honorer leurs engagements internationaux ;
- Améliorer la compétitivité et la mise à niveau des entreprises et promouvoir le commerce intracommunautaire et le commerce extérieur des pays de la région.

### 1.2.2 Objectifs spécifiques

- Améliorer les connaissances, les habiletés et l'information des cadres du secteur public de la Guinée Equatoriale pour mieux négocier et mettre en œuvre les accords commerciaux et formuler les politiques appropriées ;
- Améliorer les connaissances, les habiletés et l'information du secteur privé (patronats et chambres consulaires) à mieux comprendre les défis et enjeux actuels de l'économie mondiale, en vue d'accroître les opportunités de production et d'exportation.

## 1.3 RESULTATS ATTENDUS

- Les capacités des institutions publiques et privées nationales sont renforcées en matière de négociations commerciales en cours et de élaboration des politiques commerciales adaptées au contexte économique mondial actuel ;
- Les entreprises et opérateurs privés nationaux sont sensibilisés et formés sur les opportunités d'amélioration qualitative et quantitative de leur production et ainsi que sur les procédures et conditions d'accès de leur exportations aux marchés extérieurs ;
- Les participants sont sensibilisés sur l'importance de la maîtrise des mécanismes et instruments du commerce international ;
- Les opérateurs économiques sont familiarisés aux différents instruments d'appui et de promotion des activités du secteur privé et sur leur possibilité d'y accéder.
- Les Administrations publiques : Ministère de l'Economie, du Commerce Et de la Promotion des Petites et Moyennes, Ministère de la Promotion de la Femme, Ministère de la Sécurité et de l'Energie, Ministère des Finances, Ministère de la Planification, Ministère de l'Agriculture.

#### **1.4. GROUPES CIBLES**

Le Séminaire/Atelier National de Malabo a regroupé soixante quatre (64) participants dont la liste est jointe en annexe à savoir :

- Un (01) représentant de la Commission de la CEMAC (Projet RE-CEMAC II) ;
- Deux (02) participantes du Cameroun ;
- Soixante et un (61) participants de la Guinée Equatoriale dont :
  - les Chambres de Commerce de Bata et Malabo;
  - les Institutions Académiques ;
  - les Organisations Patronales et le Secteur Privé ;
  - les ONG et Associations ;
  - la Société Civile.

#### **1.5. EXPERTS ET PERSONNES RESSOURCES**

L'animation du Séminaire/Atelier National de Malabo était assurée par des experts internationaux et nationaux de haut niveau mobilisés par le Cabinet DELTA MANAGEMENT dont :

- Pr. Magloire ONDOA de la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II ;
- Pr. Roger TSAFACK NANFOSSO de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II ;
- Mme Louïsette BAMZOK, Ingénieur Agroéconomiste ;
- Dr Cirilo NGUEMA ABAGA NCARA, Directeur Fondateur de l'Institut National des Etudes Economique et Scientifiques.

#### **1.6. SUPPORT LOGISTIQUE**

Le Séminaire/Atelier s'est tenu dans la salle de conférences de la Chambre de Commerce de Malabo. Les pauses café et déjeuner ont été servis chaque jour à l'ensemble des participants. Les experts, personnes ressources ont été logés par le Projet. Le Projet RE-CEMAC II a pris des dispositions idoines pour que le matériel pédagogique soit mis à la disposition des participants à temps opportun.

#### **1.7. METHODOLOGIE**

- Exposés interactifs sur le thème ;
- Débats et échanges entre les participants et les experts ;
- Consensus sur les recommandations pratiques adressés aux différents acteurs des questions commerciales et de création des richesses.

## 1.8. PROGRAMME REALISE

Le programme détaillé des travaux est joint en annexe.

## 1.9 CEREMONIES PROTOCOLAIRES

### 1.9.1. CEREMONIE D'OUVERTURE

Trois interventions ont été suivies au cours de la cérémonie d'ouverture :

- le Mot de bienvenue du Vice Président de la Chambre de Commerce de Malabo,
- la présentation des travaux du Séminaire/Atelier par le Coordonnateur du Projet RE-CEMAC II ;
- le Discours d'ouverture des travaux par Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Malabo, représentant le Ministre de l'Economie, du Commerce, de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises de la Guinée Equatoriale.

Le Vice Président de la Chambre de Commerce de Malabo, dans son mot de bienvenue, a souligné l'importance du Séminaire/Atelier qui est une occasion idoine pour permettre d'identifier les voies et moyens de desservir l'état des opérateurs économiques et des institutions consulaires et patronales. Il a souhaité que les échanges et réflexions des participants au Séminaire/Atelier permettent de formuler des recommandations pour faciliter la promotion des échanges commerciaux dans la sous-région et parfaire la compétitivité et la mise à niveau des entreprises Equato-guinéennes dans le commerce intracommunautaire.

Le Coordonnateur du Projet RE-CEMAC II, dans la présentation des travaux du Séminaire/Atelier, a axé son propos sur : i) le contexte de la mise en œuvre du Projet RE-CEMAC II ; ii) la justification de l'initiative RE-CEMAC II ; iii) pourquoi un Séminaire/Atelier sur l'ouverture et la création des richesses en zone CEMAC ? iv) une brève mise en perspective des sous thèmes du Séminaire/Atelier ; v) les perspectives 2011 du programme RE-CEMAC II en zone CEMAC.

Le contexte de la mise en œuvre du projet RE-CEMAC II a pour principaux éléments : i) la mise en place imminente d'un nouveau cadre de coopération entre les Etats de la CEMAC et l'Union Européenne ; ii) la tendance à la libéralisation des échanges sur le marché mondial ; iii) la participation des Etats ACP au commerce international influencée par les termes du nouveau partenariat économique en cours de négociation avec l'Union Européenne ; iv) les pressions exercées par l'UE sur les pays ACP sur la diminution de « l'aide au développement » en cas de refus des APE ; v) la grande faiblesse du commerce intracommunautaire CEMAC. Le Séminaire/Atelier sur l'ouverture économique et la création des richesses en zone CEMAC est une opportunité d'effectuer une analyse collective des problèmes pour la construction d'une réplique efficace commune au niveau sous-régional.

Dans la brève mise en perspective des sous-thèmes du Séminaire/Atelier, le Coordonnateur a souligné les principaux axes qui pourraient focaliser les échanges et les débats. Il a terminé sa présentation par le planning des séminaires/ateliers que le Projet RE-CEMAC II se propose d'organiser dans l'ensemble des six Etats de la zone CEMAC en 2011.

Le Président de la Chambre de Commerce de Malabo, dans son Discours d'ouverture, après avoir souhaité une chaleureuse bienvenue, a remercié la Commission de la CEMAC et l'ACBF pour le choix porté sur son pays pour abriter ces importantes assises. Le thème du Séminaire/Atelier est d'une pertinence et d'une actualité indéniables. La globalisation des échanges, exige de nouvelles approches, de nouvelles connaissances, de nouvelles pratiques commerciales bilatérales et multilatérales.

Avant de terminer son propos, il a assuré les participants du constant engagement du Gouvernement de la Guinée Equatoriale à participer de manière significative à la consolidation de l'intégration sous-régionale. Il a invité les participants à faire preuve de la plus grande assiduité et déclaré ouvert les travaux du Séminaire/Atelier.

### **1.9.2. CEREMONIE DE CLOTURE**

Elle a été marquée par cinq (05) temps forts : la remise des attestations aux participants, le Mot de remerciement d'un participant, la lecture des recommandations, le Mot du Coordonnateur du Projet RE-CEMAC II, et le Discours de clôture du Président de la Chambre de Commerce de Malabo.

Les attestations de participation au séminaire-atelier de Malabo ont été remises à tous les participants. Le représentant des séminaristes a remercié la Commission de la CEMAC, l'ACBF, la coordination du projet RECEMAC II, les autorités Equato-guinéennes, les experts internationaux et nationaux pour la parfaite organisation du séminaire atelier de Malabo et la haute qualité des présentations ayant suscité un intérêt grandissant chez tous les participants.

Le Coordonnateur du Projet RE-CEMAC II s'est engagé à transmettre les recommandations du Séminaire/Atelier à leurs destinataires. Il a exprimé son entière satisfaction pour le déroulement des travaux, la qualité des communications et échanges et l'implication personnelle de chaque participant.

Le Président de la Chambre de Commerce de Malabo dans son Discours de Clôture a souligné la pertinence et de la richesse des recommandations. Il a reconnu qu'un pas significatif a été franchi et des jalons posés pour une meilleure compréhension des défis auxquels Guinée Equatoriale de pouvoir mieux tirer profit des opportunités de création des richesses.

Il a terminé son Discours en souhaitant bon retour dans leurs localités respectives aux experts, personnes ressources et participants et déclaré clos les travaux du Séminaire/Atelier de Malabo.

## **2. DEROULEMENT DES TRAVAUX :**

Les communications en plénière ont porté sur les huit (08) thèmes ci après :

- 1- Partenariats Internationaux et création des richesses dans le contexte actuel d'ouverture économique en zone CEMAC ;
- 2- Réglementation Internationale et création des richesses dans le contexte d'ouverture économique mondiale ;
- 3- L'ouverture économique : Analyse et perspective pour la zone CEMAC ;
- 4- Genre et création des richesses en zone CEMAC dans un contexte d'ouverture économique ;
- 5- Réglementation Internationale et création des richesses dans le contexte actuel d'ouverture économique en zone CEMAC ;
- 6- Ouverture Economique et Compétitivité en zone CEMAC ;
- 7- Création des richesses et avantages comparatifs des Etats de la CEMAC.

### **2.1 THEME I : LES PARTENARIATS INTERNATIONAUX ET LA CREATION DES RICHESSES DANS LE CONTEXTE ACTUEL D'OUVERTURE ECONOMIQUE EN ZONE CEMAC**

Ce thème a été présenté en quatre (4) chapitres : i) l'introduction au partenariat; ii) types de partenariats ; iii) introduction à la création des richesses ; iv) Partenariat multilatéral et création de richesses : la Chinafrique.

Un partenariat est une entente en vertu de laquelle les parties accomplissent ensemble une œuvre qui profitera à tous. Le partenariat est une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun. Les contrats de partenariat sont des contrats administratifs par lesquels l'Etat ou un Etablissement Public de l'Etat confie à un tiers, pour une période déterminée, une mission globale. Les conditions de réussite du partenariat consistent à : i) créer un lien de confiance et de faire preuve d'ouverture ; ii) travailler en équipe, en concertation et en consultation ; iii) respecter la mission organisationnelle de chaque partie ; iv) respecter les attentes et les limites de chacun ; v) partager les pouvoirs, les risques et les responsabilités ; vi) investir conjointement les ressources ; vii) favoriser l'engagement et la permanence des intervenants.

On distingue plusieurs types de partenariats : bilatéral, multilatéral, commercial, public-privé, économique, traditionnel et non traditionnel, etc. Le partenariat bilatéral est une entente concernant deux parties ou deux pays (Maroc/Guinée Equatoriale). Le partenariat multilatéral est une entente entre : i) une partie face à plusieurs autres (Chine/Afrique, France Afrique) ; ii) plusieurs parties face à face (NEPAD). Le partenariat commercial est l'accord par lequel deux entreprises s'entendent pour coopérer en vue d'acquérir des parts de marchés. Le partenariat public-privé est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestations privées pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant

au service public. Le partenariat économique est un accord commercial visant à développer le libre échange entre deux parties.

La richesse économique correspond à l'ensemble des biens dont l'usage ou la propriété fournit une satisfaction. On peut analyser la richesse au niveau d'un individu, d'un ménage, d'une entreprise, d'une nation ou de l'humanité entière. On peut étudier soit le stock de richesse, soit le flux de richesses nouvelles. Les conditions de création de richesses intègrent les notions de sens, d'objet dans son contexte et de service rendu.

La coopération économique sino-africaine (chinafrique) s'illustre par : i) 4 principes de coopération économiques ; ii) 6 institutions factières ; iii) 4 caractéristiques majeures.

Les quatre (4) principes de coopération économique sont : i) la réforme ; ii) l'intérêt mutuel ; iii) l'égalité ; iv) la non ingérence. Les six (6) institutions factières sont : i) le Conseil Chinois pour la promotion du Commerce Extérieur ; ii) la Chambre de Commerce Chinoise d'Import-Export de machines, outils et équipements électriques ; iii) la Export-Import Bank (Exim Bank of China) ; iv) la China Export and Credit Insurance Coopération (SINOSURE) ; v) le Conseil des Echanges Chine-Afrique ; vi) l'Association Internationale des Constructeurs Chinois (CHINCA).

Les quatre (4) caractéristiques de la Chinafrique sont : i) une coopération visible ; ii) une coopération humainement encadrée ; iii) une coopération décomplexée ; iv) une coopération compétitive.

La Chinafrique peut être évaluée à quatre niveaux : i) les échanges commerciaux ; ii) les investissements ; iii) les financements ; iv) les effets pervers. Les échanges commerciaux connaissent une progression inégalée : niveau croissance ; troisième partenaire commercial de l'Afrique après la France et les USA, échange équilibrés. Les investissements chinois en Afrique sont lourds et multiformes. Les financements chinois en Afrique sont importants et dédiés. Les effets pervers de la chinafrique se manifestent par la fragilisation du tissu industriel local, l'absence de création d'emplois locaux, l'absence de transfert de technologie, l'atteinte à l'environnement, l'exploitation abusive des ressources naturelles, l'envahissement du secteur informel.

Les débats sur ce thème ont porté sur la coopération Chinafrique, l'organisation de la pénétration Africaine en Chine, le rôle des Chambres Consulaires dans la Chinafrique, les produits chinois moins chers, l'organisation du partenariat pour sauvegarder les intérêts de l'Afrique, l'opérationnalisation des recommandations des séminaires/ateliers, la formulation des recommandations précises capables de découler en actions des politiques économiques, l'exécution des recommandations nécessitant des relais de mise en œuvre des politiques économiques.

## **2.2 THEME II : REGLEMENTATION INTERNATIONALE ET CREATION DES RICHESSES DANS UN CONTEXTE D'OUVERTURE ECONOMIQUE MONDIALE.**

Dans le cadre de la présentation de ce thème, des précisions terminologiques ont été données sur la réglementation internationale, la richesse, la création des richesses et l'ouverture mondiale.

La Réglementation Internationale est l'ensemble des règles de droit indicatives et impératives émises par les Organisations Internationales qui tiennent lieu d'engagement pour ses relations avec les autres sujets de droit international. La notion de richesse renvoie à l'abondance de biens ou de revenus. La création de la richesse consiste à faire qu'il y ait des richesses. L'ouverture mondiale s'analyse comme le contexte de mondialisation marqué par des stratégies économiques d'implantation planétaire des structures de production de richesse.

Quelle est la part des règles internationales émises sur la création de richesse dans le cadre de la mondialisation ? Les apports de la réglementation internationale en rapport avec la création de richesse s'établissent sur la création de la richesse humaine et de la richesse matérielle. La richesse humaine considère des facteurs de production, la main d'œuvre ou encore les ressources humaines. La réglementation internationale vise à maintenir les populations en place, à limiter l'émigration, la fuite des cerveaux et de la main d'œuvre. La réglementation protège la production intellectuelle à travers les organismes comme l'OMPI, (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) et l'OAPI (Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle) qui concourent à protéger les innovations.

La technique utilisée dans la Réglementation Internationale est celle de l'encadrement juridique de la production économique et des échanges. La Réglementation Internationale protège la création des richesses et l'intervention de l'OMC au titre de la lutte contre les subventions illégales et autre dumping le prouve. La circulation des richesses produites quand elle facilitée, motive la création des richesses. La facilitation des échanges est un moteur de la production des richesses. Il est question de faciliter les échanges par la libre circulation des biens et services, mais aussi celle des personnes. La libre circulation des personnes permet la mobilisation de la force de travail et la transmission des intelligences.

S'agissant de l'encadrement des échanges, deux éléments importants sont à relever : la clause de la nation la plus favorisée et la certification internationale. La clause de la nation la plus favorisée concerne les dispositions du commerce international prônant l'égalité de traitement national et international. La certification concerne l'exigence internationale qui est souple pour certains produits et rigide pour d'autres.

Les débats sur ce thème ont porté sur la capacité de nos Etats à négocier en matière de création des richesses, le rôle du secteur privé dans la création des richesses, le financement bancaire, les avantages fiscaux en matière de création des richesses.

### 2.3. THEME III : L'OUVERTURE ECONOMIQUE : ANALYSE ET PERSPECTIVES POUR LA ZONE CEMAC

Ce thème a été présenté en quatre(04) chapitres : i) Définition de l'ouverture économique ; ii) Ouverture économique et menaces en CEMAC ; iii) Ouverture économique et opportunités en CEMAC ; iv) La route du futur en CEMAC.

L'ouverture économique, selon Pritchett, se définit comme étant l'intensité commerciale d'un pays. Elle n'est pas une mesure politique et n'a pas de lien direct avec la politique. On distingue deux (02) grands types d'indicateurs : les indicateurs d'ouverture absolue et les indicateurs d'ouverture relative.

Les indicateurs d'ouverture absolue sont : i) le ratio d'ouverture ; ii) les mesures directes, visant à saisir directement les mesures restrictives (barrières tarifaires et barrières non tarifaires, part des recettes tarifaires dans le PNB, ratio des droits de douanes et des subventions à l'exportation sur le volume total du commerce) ; iii) les évaluations qualitatives et subjectives, fondées sur une appréciation subjective du degré d'ouverture, par exemple: l'indice EMAI, construit à partir de 16 critères d'ouverture pour 44 pays émergents, l'indice de liberté économique de l'Heritage Foundation concerne 161 pays et considère la politique commerciale comme un des dix critères pris en compte.

Les indicateurs d'ouverture relative sont : i) les indices de distorsion qui apprécient le degré d'ouverture par une mesure de la distorsion. Par exemple : l'indice de distorsion des prix relatifs de Dollar qui établit une comparaison du niveau des distorsions commerciales en prenant pour référence le niveau des prix des USA ; ii) les indices de gravité (principe selon lequel l'attraction de deux corps est fonction de leur masse et de leur distance) ; iii) les indices de résidus contrôlent les flux d'échange par les variables structurelles indépendantes de la politique commerciale.

L'ouverture est un concept intrinsèquement lié au commerce extérieur. Elle peut être capturée par plusieurs indicateurs en termes absolus ou relatifs. L'indicateur le plus courant est l'indice d'ouverture. Les menaces issues de l'ouverture d'une économie se traduisent généralement à travers deux ordres de vulnérabilités: les vulnérabilités de rétraction ou économiques et les vulnérabilités d'expansion. Ces vulnérabilités mettent en évidence la fragilité des pays non (ou mal) préparés à faire face à la concurrence internationale.

Les vulnérabilités de rétraction ou économiques sont mises en évidence par l'incapacité de l'appareil de production à résister au choc de la concurrence extérieure (compétitivité). La vulnérabilité directe de rétraction résulte d'une libéralisation impliquant directement le pays concerné. La vulnérabilité indirecte de rétraction résulte des accords de libéralisation impliquant des pays tiers mais qui impactent le pays concerné. Les vulnérabilités de rétraction touchent aux activités du marché intérieur, aux les activités exportatrices remises en cause par une modification de la donne commerciale. La libéralisation chez des partenaires commerciaux des pays CEMAC, en ouvrant de nouveaux

débouchés à l'exportation, peut avoir un effet inverse de hausse de prix de denrées sur les marchés internes, par alignement sur des cours mondiaux en hausse. Les vulnérabilités de rétraction sont aussi sociales par des pertes d'emplois, ou par la transformation des emplois permanents en emplois saisonniers synonymes de précarité.

Les vulnérabilités d'expansion résultent de l'effet pervers de l'expansion des activités stimulées par l'ouverture des partenaires. On distingue : i) les vulnérabilités sanitaires, résultant de l'utilisation par les secteurs exportateurs stimulés, de produits nocifs (solvants, pesticides, phytosanitaires) pour les travailleurs, pourtant prohibés au Nord mais encore utilisés au Sud ; ii) les vulnérabilités environnementales, liées à ces spécialisations exportatrices agricoles, forestières, halieutiques ou minières qui mettent en péril les écosystèmes et/ou entraînent des conflits d'usage (eau, parc) qui débouchent sur une surexploitation (voire disparition) des ressources ; iii) les vulnérabilités territoriales, liées au potentiel déplacement des populations de leurs milieux pour cause de production exportatrices gourmandes en espace (achat d'espaces par la Chine).

Les opportunités de l'ouverture peuvent être évoquées en trois temps : i) les opportunités conditionnelles ; ii) les opportunités évolutives ; iii) les reconvertibilités.

S'agissant des opportunités conditionnelles, les nouveaux marchés ne seront ouverts pour la CEMAC que si la question des normes est réglée : normes publiques (sanitaires, phytosanitaires) et normes privées (quantités, qualité, délai, prix). Les diminutions de prix internes des biens courants ne seront effectives que pour autant que les rentes de protection ne sont pas transmutes en surprofit des transformateurs et/ou commercialisateurs de biens importés.

Concernant les opportunités évolutives, les débouchés à l'exportation existent pour un niveau donné de taux de change, les fluctuations des monnaies pouvant évoluer favorablement. Les débouchés à l'exportation existent, pour un niveau donné de ressources en eau, pour bien des produits agricoles. La pluviométrie dans la CEMAC autorise encore de bons rendements. Les débouchés à l'exportation existent pour un niveau donné des coûts de transports, et pour une donnée énergétique précise (carburant). Les débouchés à l'exportation existent, d'autant plus que l'ouverture est échelonnée dans le temps

Les reconvertibilités soulèvent la question de la reconversion systémique indispensable pour pouvoir saisir les opportunités et gérer les vulnérabilités. Par exemple : les terres abandonnées pour cause de production de biens désormais importés sont-elles reconvertibles ? La main d'œuvre libérée est-elle reconvertible ? (âge, niveau d'éducation, capacité à migrer) ? Les territoires désertés sont-ils affectables à d'autres ambitions ?

Les opportunités de l'ouverture économique ne sont pas systématiques. Elles peuvent être soit conditionnelles, soit évolutives. Mais quelle que soit la variante, elles nécessitent des reconvertibilités parfois systémiques pour engranger les bénéfices potentiels. L'Amérique du Nord, l'Asie et l'Afrique sont dignes d'intérêt pour de futures opportunités.

S'agissant de la route du futur en CEMAC, pour que l'ouverture soit plus une opportunité qu'une menace, il faudrait renforcer l'intégration et réfléchir à la monnaie.

La vision du Programme Economique Régional (PER) est de « faire de la CEMAC en 2025 un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance au service du développement humain ». La CEMAC pourrait devenir en 2025 une triple puissance : puissance énergétique, puissance métallurgique et puissance verte. Les cinq axes ou fondements de la Maison CEMAC à bâtir d'ici 2025 sont : i) vision partagée ; ii) bonne gouvernance et environnement des affaires ; iii) intégration physique et aménagement du territoire ; iv) capital humain ; v) marché commun et accès aux marchés d'exportation. En plus d'un chronogramme de mise en œuvre, chaque axe identifié est décomposé en vision partagée, objectifs spécifiques précis et programmes d'action déclinés.

Nous devons réfléchir à la monnaie car : i) la structure des échanges CEMAC indique que nos partenaires sont de plus en plus variés ; ii) l'Amérique du Nord (avec les USA), l'Asie (avec la Chine), l'Afrique (avec le Nigéria) et bien entendu l'Europe (avec la France) ; iii) la parité fixe avec l'Euro est-elle encore défendable et, pour l'avenir, est-elle souhaitable ?

L'avenir de la CEMAC ne peut se construire que par l'intégration. Le PER, avec une vision à l'horizon 2025, est un document de référence qui doit permettre une convergence d'actions. La réflexion sur la monnaie de la CEMAC doit sortir des tabous et être débattue.

Les débats sur le thème ont porté sur : la vision partagée du PER et son appropriation au niveau des Etats ; les capacités de la CEMAC à créer sa monnaie ; la taille du marché de la CEMAC comme élément d'intégration sous régionale ; l'insuffisance des échanges inter CEMAC avec pour causes : l'insécurité, la libre circulation des personnes, la mise en place des politiques pour accélérer la convergence.

## **2.4 THEME IV : GENRE ET CREATION DES RICHESSES EN ZONE CEMAC DANS UN CONTEXTE D'OUVERTURE ECONOMIQUE.**

Ce thème a été développé en quatre (04) chapitres : i) pourquoi Genre et Création des richesses en zone CEMAC ? ii) comment créer la richesse en zone CEMAC ? ; iii) entraves à la participation des femmes à la création des richesses ; iv) stratégies pour accroître la participation des femmes à la création des richesses.

Dans tous les pays, les femmes produisent des richesses, offrent des emplois et se positionnent comme des consommatrices de biens et de services. La femme, dans toute société, mérite une attention toute particulière et spécifique dans la mise en œuvre des actions de développement. La recherche d'une meilleure implication des femmes au développement est passée par plusieurs approches : Intégration de la Femme au Développement (IFD) et Genre et Développement (GED).

Le Genre fait référence aux rôles et responsabilités construits et attribués aux femmes et aux hommes dans une culture et un espace donnés. L'approche IFD visait à accroître la productivité des femmes, leurs revenus et leur capacité à effectuer les tâches traditionnelles liées à son rôle social. L'approche GED quant à elle cherche à assurer une répartition égale des possibilités des ressources et des bénéfices entre les différents groupes de la population visée par une intervention.

Comment créer les richesses ? Il faut trouver une idée de projet, mener une étude de faisabilité du projet, traduire le projet en un dossier (plan d'affaires), mobiliser les ressources financières, choisir la forme financière et engager les procédures, des démarches administratives, gérer son entreprise.

Les contraintes des femmes à la création des richesses sont nombreuses. On note entre autre : i) l'inaccessibilité à la terre, aux intrants et aux crédits bancaires ; ii) la faiblesse des circuits de collecte, de commercialisation des produits agricoles ; iii) le faible accès aux TIC ; iv) l'insuffisance de promoteur et l'analphabétisation ; v) l'absence des organismes, programmes de promotion des activités économiques des femmes à l'international ; vi) les traditions et les lois ; vii) le faible accès des femmes aux réseaux ; viii) le manque de confiance en soi et une aversion pour le risque.

Six stratégies sont proposées pour une meilleure implication des femmes à la création des richesses en zone CEMAC : i) la création des réseaux ; ii) l'amélioration de l'accès au financement ; iii) le renforcement des capacités et le « mentorat » ; iv) assurer la visibilité des femmes exportatrices ; v) la mise en commun des ressources technologiques afin d'intégrer les TIC dans les transactions commerciales et atteindre de nouveaux marchés ; vi) améliorer l'implication des femmes au processus de développement.

Les débats sur ce thème ont porté sur les opportunités offertes par l'AGOA et le Commerce des Services, les problèmes spécifiques accentués pour les femmes, la disponibilité des informations actualisées sur le net, la valorisation de la femme Equato-Guinéenne par la CEMAC, la création d'un organisme chargé du renforcement des capacités des femmes, la structuration des réseaux d'associations féminines, la mise en réseau des femmes de l'Afrique Centrale.

## **2.5 THEME V : LE ROLE DE LA REGLEMENTATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE CREATION DES RICHESSES EN ZONE CEMAC**

Les pays de la zone CEMAC, pris individuellement ou collectivement, subissent de manière effective la réglementation internationale. La réglementation de la CEMAC encadre la création de richesse et favorise la facilitation des échanges. Elle procède par l'identification sectorielle et la normalisation des facteurs économiques. L'identification sectorielle consiste à indiquer les secteurs et champs de la réglementation communautaire. Le dispositif normatif communautaire établit les cadres pratiques et des actions communes.

La réglementation économique communautaire relevant de la CEMAC est attribuée suivant l'objet à ses instances internes qui sont : l'UEAC, l'UMAC, la BEAC, et la COBAC.

La CEMAC doit établir des règles respectées par tous ses Etats membres. Les structures de règlement des différents opérationnelles en zone CEMAC appliquent la procédure d'arbitrage. L'OHADA a mis en place des règles permettant d'attirer les investisseurs européens dans nos pays. La règle la plus utilisée par l'OHADA est celle de recouvrement des créances par des procédures rapides et simplifiées.

La création des richesses est motivée par la possibilité offerte de les faire circuler, de les transmettre, de les écouler. La réglementation communautaire sur la libre circulation des biens et des personnes reprend les principes de l'OMC dans le cadre de la solidarité sous-régionale avec l'abattement des barrières tarifaires et douanières entre Etats membres, la clause du traitement national et celle de la nation la plus favorisée. S'agissant de la circulation des personnes, il est mis sur pied par la réglementation internationale, un passeport communautaire et une codification des véhicules.

Les débats sur ce thème ont porté sur la libre circulation des personnes et des biens, les problèmes de sécurité, le transfert des technologies, l'importance de la population, l'atteinte des objectifs de la CEMAC, l'intégration régionale irréversible, les avantages de la libre circulation et de la communauté ; les désaccords entre les Etats membres de la CEMAC.

## **2.6 THEME VI : OUVERTURE ECONOMIQUE ET COMPETITIVITE EN ZONE CEMAC**

La traduction française de cette communication n'étant pas disponible à la date d'élaboration de ce rapport, elle n'a pu être résumée.

## **2.7 THEME VII : CREATION DE RICHESSE ET AVANTAGES COMPARATIFS DES ETATS DE LA CEMAC.**

Ce thème a été présenté en cinq (05) chapitres : i) introduction à la création des richesses (C.R) ; ii) introduction aux avantages comparatifs (A.C) ; iii) création des richesses et avantages comparatifs dans le primaire ; iv) création des richesses et avantages comparatifs dans le secondaire ; v) création des richesses et avantages comparatifs dans le tertiaire.

Pour Adam Smith, l'entreprise est le terreau de la « richesse des nations ». En se limitant simplement à la richesse productive, on peut souligner que l'entreprise est le moteur de la croissance économique. Elle est en effet vecteur de croissance à quatre niveaux: (i) investissement, (ii) valeur ajoutée, (iii) richesses et (iv) emploi. L'entreprise est générateur, vecteur et catalyseur des investissements.

Au Cameroun, une hausse de l'investissement public de 1% impulse le PIB de 0,8% tandis qu'une hausse de l'investissement privé de 1% dope le PIB de 1,4%. Dans les faits statistiques, l'investissement privé surpasse très largement l'investissement public (plus de 10 fois supérieur depuis la dévaluation).

L'entreprise est créatrice des biens et services et justifie l'usage de la monnaie dans l'économie, comme intermédiaire des échanges, réserve des valeurs et moyen des paiements.

L'entreprise est génératrice de valeur ajoutée marchande (différente de la non marchande), qui représente environ 90% de la valeur ajoutée créée dans les pays CEMAC. Elle est également créatrice des richesses: salaires pour les employés, dividendes pour les actionnaires ou propriétaires, impôts pour l'État, intérêts pour les organismes de crédit, etc. Pour les années dont on dispose des chiffres fiables, l'entreprise contribue pour près de 90% à la production, 85% à la valeur ajoutée et 86% au PIB. Et la reine de cette arène de création la valeur n'est autre que la PME dont la contribution à la création de la richesse est de 66% de la production, 74% de la valeur ajoutée, et 72% au PIB.

L'entreprise est créatrice d'emplois dont on attend les ressources nécessaires à l'existence, une identité personnelle, des liens avec autrui, une reconnaissance professionnelle, etc. Au regard des effectifs généraux du salariat, le secteur public n'emploie que peu de citoyens (en moyenne 20%). Etant donné les taux de chômage BIT trop faibles dans les pays (autour de 5%), il faut comptabiliser les travailleurs du secteur informel dans le privé. Pour qu'une entreprise soit à mesure d'en apporter autant à l'économie, elle se doit d'être compétitive en recherchant ce que l'on appelle, « avantage comparatif ».

Un pays dispose d'un avantage absolu dans les activités (productions) pour lesquelles il est plus compétitif que ses partenaires commerciaux, et doit se spécialiser dans ces activités et utiliser le surplus obtenu pour l'échanger contre des biens qu'il a renoncé lui-même à produire. Un pays dispose d'un avantage comparatif dans les activités (productions) où son prix (coût) relatif est plus faible et doit se spécialiser dans ces activités (productions). Un pays ne se spécialise pas nécessairement dans les activités où il est plus efficace en termes absolus.

Les pays fortement dotés en capital auront des coûts de production inférieurs pour les biens dont la production est plus intensive en capital qu'en travail. Ces pays disposeront donc d'un avantage comparatif dans ces industries. Inversement des pays dont la dotation principale est le travail profiteront d'avantages comparatifs dans des productions intensives en travail.

Lorsque le pays s'insère dans le commerce international, il accroît, par sa spécialisation, l'utilisation du facteur de production dominant de son économie, ce qui provoque, selon les lois de l'offre et de la demande, une augmentation de sa rémunération. Inversement, en confiant la production des biens pour lesquels il ne dispose d'aucun avantage comparatif, le pays réduit son utilisation des facteurs rares, et en diminue donc la rémunération.

D'après la théorie des avantages comparatifs, lorsqu'un pays se spécialise dans la production pour laquelle il est, comparativement à ses partenaires, le plus avantageux ou le moins désavantageux, il est assuré d'être gagnant au jeu du commerce international.

Les pays de la CEMAC affichent une faible diversité de leur production primaire qui raréfie les avantages à isoler. Le commerce intra-régional permet de mettre en évidence des exemples d'avantages absolus. La détermination des avantages comparatifs nécessite cependant que soient calculés les prix relatifs, produit par produit, pays par pays, non

seulement à l'intérieur de la CEMAC, mais aussi hors de la CEMAC. Aussi les pays de la CEMAC affichent une certaine richesse dans la diversité de leur production secondaire qui raréfie les avantages à isoler.

Dans le tertiaire la comptabilité nationale et les normes AFRISTAT distinguent huit (08) branches pour les services qui sont réparties en une cinquantaine d'activités. Ces branches et les démembrements en activités sont autant de lieux de création d'entreprises et comprennent : i) service de commerce ; ii) services rendus par les hôtels, bars et restaurants ; iii) services des entrepôts, transports et communication ; iv) services bancaires et d'assurances ; v) services immobiliers ; vi) Autres services aux entreprises ; vii) services aux ménages ; viii) services rendus par les administrations.

Les principaux services généralement échangés par la CEMAC concernent: i) le fret et assurance ; ii) les voyages ; iv) autres services aux entreprises ; v) autres transports et assurances ; vi) les services fournis ou reçus par les administrations, Communication ; vii) les services privés n.c.a. (non comptabilisés ailleurs).

Des données disponibles indiquent: les exportations sont concentrées sur les services de transports (33,4% des ventes totales), et les services de voyage (26,1%). Les importations sont concentrées sur les services aux entreprises (44,8% des achats totaux) du fait des entreprises pétrolières qui achètent des services d'exploration et de recherche, et des locations d'engins très particuliers. Les services de transports viennent ensuite (28,7% des achats), suivis par les services de voyage (14,6%).

La carence des statistiques et la difficulté à saisir la réalité des « services » affaiblit considérablement la capture du secteur tertiaire. Ici aussi la détermination des avantages comparatifs nécessitent cependant que soient calculés les prix relatifs, produit par produit, pays par pays, non seulement à l'intérieur de la CEMAC, mais aussi hors de la CEMAC.

Il est urgent qu'une étude soit menée pour appréhender de manière franche et utile, la réalité des avantages des pays de la CEMAC dans l'ouverture économique. Les avantages absolus peuvent être relativement connus si les données statistiques gagnent en densité. Les avantages comparatifs intra et extra CEMAC commandent un travail à mettre sous l'égide du projet RE-CEMAC.

### **3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

#### **3.1. CONCLUSION**

Le Séminaire/Atelier National sur les opportunités de création des richesses dans le contexte d'ouverture économique en zone CEMAC a connu un très grand succès sur plusieurs plans. Soixante (64) participants sur les cinquante (50) attendus ont pris une part active aux travaux. Les sept (07) thèmes développés ont suscité d'intenses et fructueux débats et échanges entre les experts et les participants. L'implication des autorités Equato-guinéennes en occurrence la Chambre de Commerce de Malabo a été remarquable et déterminante. Elles ont mis à disposition le nouveau siège de la Chambre de Commerce de Malabo : salle de conférences, équipements informatiques, véhicules et personnel d'appui. Le niveau de participation a été élevé tout au long du séminaire.

Des recommandations dans divers domaines susceptibles de booster la création des richesses en zone CEMAC ont été formulées.

#### **3.2. RECOMMANDATIONS**

Les participants au Séminaire/Atelier National sur les opportunités de création des richesses dans le contexte de l'ouverture économique en zone CEMAC, tenu à Malabo du 06 au 08 avril 2011, recommandent :

- 1- Créer des banques destinées à financer les PME;
- 2- Créer un fonds d'entreprise en réduisant les délais;
- 3- Faciliter la création d'entreprises en réduisant les délais;
- 4- Renforcer les capacités des institutions chargées d'appuyer le secteur privé;
- 5- Exiger des banques plus de facilités pour l'accès au crédit dans l'intérêt des PME;
- 6- Demander à la Chambre de Commerce de jouer le rôle de facilitation entre les banques et les PME;
- 7- Faciliter la circulation des marchandises dans la CEMAC;
- 8- Promouvoir dans la CEMAC la mise en réseau des femmes d'affaires.

## **ANNEXES**

### **LISTE DES PARTICIPANTS**

### **DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MALABO**

### **DISCOURS DE CLOTURE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MALABO**

### **LISTE DES EXPERTS ET PERSONNES RESSOURCES**

### **PLANNING DES TRAVAUX +**

### **QUELQUES PHOTOS DU SEMINAIRE**

## **DISCOURS D'OUVERTURE DU SEMINAIRE SUR LES OPORTUNITES DE CREATION DES RICHESSES DANS LE CONTEXTE D'OUVERTURE ECONOMIQUE DANS LA ZONE CEMAC, du 06 au 8 AVRIL 2011**

Excellences  
Autorités illustres  
Chers participants  
Mesdames et Messieurs

Pour vous souhaiter la bienvenue dans ce bâtiment moderne et luxueux de la Chambre de Commerce, d'Agriculture et des forêts, dont la conception et la réalisation sont le résultat du défi de Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République, Chef de l'Etat et Président Fondateur du Parti Démocratique la République Guinée équatoriale.

Nous devons reconnaître une fois de plus avec cet acte que la décision de Son Excellence le Président de la République à intégrer la Guinée Equatoriale dans la Sous-région CEMAC avait sa raison d'être, car entre autres aspects, nous bénéficions des possibilités et opportunités offertes par cette organisation aux Pays Membres.

Par conséquent, nous remercions très sincèrement la coordination du projet RE-CEMAC II pour cette initiative qu'ils ont prises pour former et informer les différents secteurs nationaux sur les opportunités de création de richesses dans le contexte de la libéralisation économique dans la zone CEMAC dont le but, entre autres, est de promouvoir notre concours au vaste marché international.

En raison de son importance et étant donné que nous commençons à être bénéficiaires de cette formation et des projets d'orientation et formation, nous présentons aux auteurs du projet RE-CEMAC II, et les autres domaines respectifs de la CEMAC, notre désir de suite en Guinée Equatoriale de ce genre des séminaires et autres prestations existantes. Je dis cela parce que l'intégration effective dans les Etats de la CEMAC passe pour assurer l'équité au niveau de l'éducation, l'information et le partage égal de tous les autres avantages entre les pays membres.

En ce sens, nous manifestons à la CEMAC l'expression de notre haute appréciation pour avoir choisi les Chambres de Commerce de la Guinée Equatoriale pour piloter le renouvellement de revitalisation des Chambres Consulaires de la CEMAC, ainsi que notre rendez-vous de tenir la vice-présidence de la Commission Economique sous-régionales pour l'Afrique aux Nations Unies, dont les responsabilités, nous nous engageons auprès du secteur privé national, que nous ferons constater leurs activités avec le soutien de cette Entité.

Je conclu cette intervention au nom de l'honorable Ministre de l'Economie, du

Commerce et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, qui pour des raisons de service n'a pu être présents à cette cérémonie et au nom duquel j'interviens.

J'ai bien espoir que les participants vont maitriser les matières qui leur seront transmises.

Au nom de Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République, Chef de l'Etat et Président Fondateur du Parti Démocratique de Guinée Equatoriale je déclare ouvert cet Atelier.

Je vous remercie.

## **DISCOURS DE CLOTURE DU SEMINAIRE SUR LES OPPORTUNITES DE CRÉATION DES RICHESSES DANS LE CONTEXTE D'OUVERTURE ECONOMIQUE DANS LA ZONE CEMAC, du 6 au 8 avril 2011**

Excellences

Mesdames et Messieurs les autorités civiles

Chers participants

Mesdames et Messieurs.

Aujourd'hui, 8 avril 2011, sera marquée en lettres d'or dans la Chambre de Commerce, car il indique le commencement d'une formation spéciale et d'information pour les Equato-guinéens sur l'ouverture économique sous-régional, de sorte que dans le temps le plus court possible, le secteur privé national et responsables de l'administration publique, travaillent ensemble pour atteindre le rôle que nous sommes appelés à jouer, qui est notre adaptation aux circonstances actuelles, afin de surmonter les barrières entre nous et les autres pays dans le monde et de réaliser ainsi la volonté de notre Président de la République, Chef de l'Etat et Président Fondateur du Parti Démocratique de la République de la Guinée équatoriale, Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO, pour que notre pays soit émergent, selon le programme à l'horizon 2020.

À cette fin, j'espère que les séminaristes ont pleinement tiré parti des leçons enseignées par les animateurs au cours de ces trois jours. J'espère que non seulement ils se sont limités dans le but d'obtenir des certificats, mais de mettre en œuvre ces connaissances, chacun dans son secteur. Je nourris l'espoir que, dans un temps très court, nous les inviterons à participer à d'autres séminaires réguliers séquentiels ainsi que d'autres plus largement.

En conséquence, nous exhortons les responsables de la CEMAC en général et du projet RE-CEMAC II en particulier, d'accélérer la réalisation de ces séminaires séquentiels et autres à faire concurrence effective et loyale en ce qui concerne les avantages Equato-guinéens, sous-régional de l'Organisation fournit aux États membres. Nous savons qu'ils ont la capacité et l'expérience nécessaires pour nous former afin qu'ensemble nous puissions faire une Grande économique et monétaire de la Communauté.

Pour les frères qui sont venus d'autres pays, j'espère que vous avez apprécié l'accueil chaleureux de la Guinée Equatoriale, je souhaite qu'ils jouent le rôle de porte-parole dans leurs pays respectifs du traditionnel accueil des Equato-guinéens et nous nous excusons s'ils ont pu remarquer des anomalies, situation qui n'est due à notre volonté.

Les séminaristes frères qui sont venus d'autres parties du territoire, nous leur souhaitons bon retour dans leurs destinations respectives, en attendant de nous revoir dans les prochains séminaires. Nous comptons sur votre active participation, dynamisme du secteur privé national et en particulier les petites et moyennes entreprises.

Je tiens à féliciter tous les participants de ce séminaire, les animateurs, organisateurs, secrétariat et tous pour leur effort pendant ces trois jours où nous sommes réunis ici, ainsi que des recommandations et suggestions, qui nous aideront à canaliser toutes les meilleures actions futures pour le développement réussi de notre sous-région.

Vive la coopération sous-régionale  
Vive la CEMAC  
Vive le Projet RE-CEMAC II.

Au nom de Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République, Chef de l'Etat et Président fondateur du Parti Démocratique de la Guinée Equatoriale, je déclare clos ce Séminaire / Atelier National sur « **Les opportunités de création de richesses dans le contexte de la libéralisation économique dans le zone CEMAC** ».

Je vous remercie.



Communauté Economique et  
Monétaire de l'Afrique Centrale  
CEMAC



Fondation pour le Renforcement  
des Capacités en Afrique  
ACBF

Proyecto de Reforzamiento de capacidades de los Estados miembros de la CEMAC para mejorar su participación al sistema Comercial multilateral y en la economía mundial (RE-CEMAC II)

**Seminario Nacional sobre « Las oportunidades de creación de riquezas dentro del contexto de la apertura económica en la zona CEMAC »**

Malabo, 6 de abril 2011

**FICHA DE PARTICIPANTES**

N°	Nombres y apellidos	Institución	Contacto telefónico y e-mail
1.	FILIBERTA PILAR BEKARI J.	Ministere Promotion fem.	<a href="mailto:fberta_22@hotmail.com">fberta_22@hotmail.com</a> 00240222267737
2.	Antonio METE CHICAMPO	Entrepreneur	<a href="mailto:antoniamete@yahoo.com">antoniamete@yahoo.com</a> 00240222277129
3.	Antonio MITOGO NGUEMA	Pinturas RUSMILA	00240222270047
4.	Roque M <sup>a</sup> OYONO	Entrepreneur	222272207
5.	Salvador MBA AVA	Entrepreneur	222235060
6.	Javier BUIKA BONEKE	Functionnaire	222257958
7.	José NGUA MBA	APSOGESA	222275420
8.	Apolinar NDONG NCOGO	Agencia ZOZO	<a href="mailto:apolinarncogo@yahoo.es">apolinarncogo@yahoo.es</a> 222287384
9.	Hermenegildo EKONG NDONG	Agencia ZOZO	222714192
10.	Santiago MUEBA RIOCALO	President des PME	222278261
11.	Jerónimo MBA ESONO	Ministerio de Seguridad	222270309

12.	Avelino MESIAN OCOMO	Ministerio de Seguridad	<a href="mailto:paquitolomo@hotmail.com">paquitolomo@hotmail.com</a> 222295007
13.	Daniel EYIMI NZO	Ministère Mines, Industrie, Energie	<a href="mailto:ayimidany@yahoo.es">ayimidany@yahoo.es</a> 222276871
14.	Justo Camilo GOPEGUI	Ministère Mines, Industrie, Energie	<a href="mailto:justocamilo@yahoo.fr">justocamilo@yahoo.fr</a> 222273121
15.	Fernando NDONG EKO	Comercial Tu y Yo S.L	222238517
16.	Armando ELA NSUE	Parlamento CEMAC	<a href="mailto:elansue@yahoo.es">elansue@yahoo.es</a> 222272363
17.	ETOUNG ABENA Parfait	Parlamento CEMAC	<a href="mailto:etoungabena@yahoo.es">etoungabena@yahoo.es</a> 222501113
18.	Iris PATABOBE ELAKO	Ministère des Finances	222240218
19.	Agustín BUALE RIBADO	Ministère des impôts	222 24 02 00
20.	Lucas Obiang ABESO NSI	Ministère du Commerce	<a href="mailto:luc-obiang@yahoo.com">luc-obiang@yahoo.com</a> 222 24 03 64
21.	Cristobal ABESO	Casa Renault	<a href="mailto:abesomba@yahoo.es">abesomba@yahoo.es</a> 222 27 51 74
22.	Daniel BOHO EVITA	Grupo HIGREBOCA	<a href="mailto:danielevita@yahoo.com">danielevita@yahoo.com</a> 222 62 77 87
23.	Mercedes ANGUE OBURU	WUE-ESEÑ N. MANGUE	222 27 24 40
24.	Mª Ursula MITOGO	Ministère de Planification	222 27 02 49
25.	Juan Carlos ABIA BITEO	Ministère du Commerce	222 22 45 70
26.	NDONG ALO Alberto	Policía Nacional	222 23 59 39
27.	Lucas MIBIMI NSUE	Policía Nacional	222 20 84 58
28.	José Antonio NDONG	Policía Nacional	222 20 63 62
29.	Leandro ELA BIYANG ADA	Camara de Bata	222 25 30 26
30.	Vicente NGUEMA OVONO	Ministerio de Pesca y Medio Ambiente	<a href="mailto:vicenteowonoa@yahoo.es">vicenteowonoa@yahoo.es</a> 222 25 07 25
31.	Fernando MONSUY EKUA	Ministerio de Pesca y Medio Ambiente	<a href="mailto:monsuyfernando@yahoo.es">monsuyfernando@yahoo.es</a> 222 24 36 36
32.	Jésus MITUY NCHAMA	Ministerio de Pesca y Medio Ambiente	222 24 13 45
33.	Moisés ENDAMAN MORO	Ministerio de Hacienda	222 24 47 38

34.	José Teófilo ESONO	Ministerio de Agricultura	<a href="mailto:jesono2003@yahoo.fr">jesono2003@yahoo.fr</a> 222 20 22 57
35.	Teófilo SIMA NZANG	Ministerio de Agricultura	<a href="mailto:simanzang21@yahoo.es">simanzang21@yahoo.es</a> 222 23 99 22
36.	Mª Verena ALENE	EFUSILA S.L	<a href="mailto:verysa_alene@yahoo.es">verysa_alene@yahoo.es</a> 222 23 87 44
37.	Luz Divina ABESO E.	Bayam Selam	<a href="mailto:aludivina@yahoo.fr">aludivina@yahoo.fr</a> 222 25 47 09
38.	Anacleto-Inocencio BAPUE TOKO	Cámara Comercio de Bioko	<a href="mailto:camara@orange.gq">camara@orange.gq</a> 222 24 95 75
39.	Gregorio BOHO CAMO	Cámara Comercio de Bioko	222 27 07 07
40.	Ricardo.Maximo TORAO OYO	Cámara Comercio de Bioko	<a href="mailto:roraoy@yahoo.es">roraoy@yahoo.es</a> 222 27 74 34
41.	Rosendo ELA BABY	Cámara Comercio de Bioko	<a href="mailto:camara@orange.gq">camara@orange.gq</a> 222 25 94 96
42.	Jesus MONSUY NZANG	Cámara Comercio de Bioko	<a href="mailto:monsuynzangjesus@yahoo.es">monsuynzangjesus@yahoo.es</a> 222 20 72 18
43.	Severino ONDO NGUEMA	Cámara Comercio Río Muni (Bata)	222 55 93 44
44.	Gabriel SUAKIN	Cámara Comercio Río Muni (Bata)	<a href="mailto:amorbasaho@hotmail.com">amorbasaho@hotmail.com</a> 222 25 81 13
45.	Enrique OKO MATOMBA	INPYDE	222 51 72 14
46.	Maribel NCHAMA EYIMI	INPYDE	222 23 63 55
47.	Jaime Modesto ORICHI	INPYDE	222 26 95 61
48.	Juan Ernesto NDONG OBIANG	Policía Nacional	222 28 73 24/ 222554776
49.	Antonio BELUIG		<a href="mailto:gema_kelly-16@hotmail.com">gema_kelly-16@hotmail.com</a> 222 27 76 95
50.	Gema MBA E.	Patronal	22227 27 08
51.	Alberto OBA NSOHA	Agrupación MEDJAP	<a href="mailto:albertoobansohaekua@yahoo.es">albertoobansohaekua@yahoo.es</a> 222 53 16 86
52.	Manuel OWONO OBAMA	Cooperativa CIPA	<a href="mailto:ospacipa@hotmail.com">ospacipa@hotmail.com</a> 222 24 93 80
53.	Ramón BENGONO MIKO	MINASPROM	222 27 37 21
54.	Ramón NKA ELA NCHAMA	Camara de Comercio Bioko	<a href="mailto:nkaela@yahoo.es">nkaela@yahoo.es</a> 222 25 37 48
55.	Angel NOKONOKO MIKOSO	PATRONAL	222 27 35 02

<b>56.</b>	José M <sup>a</sup> ABAGA	Imprenta Carioca Bata	<a href="mailto:cariocamalaboge@yahoo.es">cariocamalaboge@yahoo.es</a> 222 23 27 29
<b>57.</b>	Tómas BUECHEKU BONEKE	Comerciante	222 25 79 58
<b>58.</b>	Deogracias MANGE ONVOGO	Camara Comercio de Bioko - Malabo	<a href="mailto:djanila@yahoo.es">djanila@yahoo.es</a> 222 23 26 79
<b>59.</b>	Basilio Tomás EFA MANGUE	Camara Comercio de Bioko - Malabo	<a href="mailto:efaefamangue@yahoo.es">efaefamangue@yahoo.es</a> 222 27 63 63
<b>60.</b>	LONGUI Celine G. Pamela	I.R.I.A.	00 237 77 98 63 39
<b>61.</b>	LEWAT Chantal	S.P.I.H.T.	<a href="mailto:clewat@yahoo.com">clewat@yahoo.com</a> 00 237 77 70 68 32
<b>62.</b>	Severo Mba Ondo	Ministerio de Planificación	222 27 60 51
<b>63.</b>	Máximo ABESO	PRONAFUJO	

## **LISTE DES EXPERTS ET PERSONNE RESSOURCE**

### **A- EXPERTS :**

- Pr Magloire ONDOA de la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II ;
- Pr. Roger TSAFACK NANFOSSO de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II ;
- Mme Louise BAMZOK, Ingénieur Agroéconomiste ;
- Dr Cirilo NGUEMA ABAGA NCARA, Directeur Fondateur de l'Institut National des Etudes Economiques et Scientifiques

### **B- PERSONNE RESSOURCE**

- **M. MBONGO Guy**, Delta Management

### **C- SUPERVISION GENERALE**

- **Dr Richard ZOGO EKASSI**, Coordonnateur Projet RE-CEMAC II

## PLANNING DES TRAVAUX

### Mercredi 6 avril 2011

- 8h30 - 9h00 Enregistrement des Participants
- 9h00 - 9h45 Cérémonie d'ouverture
- 9h45 - 10h15 Pause café (tous les participants plus les personnalités)
- 10h 15- 12h-45 Exposé introductif : Partenariats internationaux et création des richesses dans le contexte actuel d'ouverture économique en zone CEMAC
- 13h - 14h Pause déjeuner
- 14h30 - 16h30 Règlementation internationale et création des richesses dans un contexte d'ouverture économique mondiale
- 16h - 16h30 Pause café
- 16h30 - 17h30 Synthèse des travaux de la journée (Médiateur, rapporteurs, participants)

### Jeudi 7 avril 2011

- 8h30 - 10h30 L'ouverture économique : Analyse et Perspectives pour la Zone CEMAC
- 10h30 - 11h00 Pause café
- 11h00 - 13h00 Genre et création des richesses en zone CEMAC
- 13h - 14h Pause déjeuner
- 14h30 - 16h30 Règlementation internationale et création des richesses dans le contexte actuel d'ouverture économique en zone CEMAC
- 16h 30 - 17h Pause café
- 17h - 17h30 Synthèse des travaux de la journée (médiateur, rapporteurs, participants)

## Vendredi 8 avril 2011

8h30 - 10h00	Ouverture Economique et Compétitivité en zone CEMAC
10h00 - 10h30	Pause café
10h30 - 12h30	Création des richesses et avantages comparatifs des économies des Etats de la CEMAC dans le contexte actuel d'ouverture économique
12h30 - 13h45	Rapport des Groupes de travail, Recommandations, Synthèse du séminaire (médiateur, rapporteurs, participants)
13h45 - 14h15	Clôture des travaux du séminaire/atelier
14h15 - 15h15	Repas de clôture